

FICHE DE POSTE

DIRECTION / SERVICE : Direction Générale des Services Techniques / Direction des Bâtiments

INTITULE DU POSTE : Ouvrier.e de maintenance des bâtiments (électricien.ne, maçon.ne, peintre, plombier.e, serrurier.e, menuisier.e, etc)

CADRE STATUTAIRE : catégorie C / filière technique

REGIME INDEMNITAIRE : groupe 7

NBI (uniquement pour un agent titulaire sinon sujétion « compensation NBI ») : non

SUJETIONS :

- Travail en extérieur
- Travail dimanche et jours fériés
- Horaires alternés
- Manipulation de fonds
- Veille technique et itinérance
- Compensation NBI
- Sujétion technique spécifique
- Sujétion de projet éducatif périscolaire spécifique
- Opération d'exhumation

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Temps de travail hebdomadaire : 35 h 37h30 Annualisé Temps non complet
- Port des EPI : oui non
- Formation(s) sécurité obligatoire(s) : oui non
Si oui préciser la/les formation(s) : en fonction du métier

DEFINITION DU METIER :

Maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métier du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques

ACTIVITES TECHNIQUES :

- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités
- Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités

ACTIVITES SPECIFIQUES :

- Création et mise en œuvre d'ouvrage dans sa spécialisation
- Participe et renforce si nécessaire les chantiers

- Capacité à répondre à des problématiques techniques

SAVOIR-FAIRE (COMPETENCES) :

- Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités
- Diagnostiquer les besoins et la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Savoir rendre compte et informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix
- Détecter et signaler les dysfonctionnements et dégradations constatés sur un bâtiment
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques et effectuer sommairement un relevé de plan, un croquis coté
- Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers
- Organiser son chantier dans le respect des règles de sécurité, sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers
- Permis B

SAVOIRS (CONNAISSANCES) :

- Réglementation des ERP et normes sanitaires
- Périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et habilitations
- Techniques bâtiment de second œuvre en fonction de sa ou ses spécialités
- Techniques de signalisation
- Règles d'entretien et de gestion écoresponsable d'un bâtiment

SAVOIRS ÊTRE (QUALITES) :

- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Esprit d'équipe
- Autonomie
- Capacité d'adaptation

Les informations contenues dans ce document présentent un caractère indicatif et non exhaustif. Toute modification du volume des missions et des activités s'effectue en fonction des besoins et de l'intérêt du service, ainsi que dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent.e, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agent.e.s publi.c.que.s.